

Mention Complémentaire Sécurité Civile et d'Entreprise

Conditions d'accès :

- Vous désirez travailler dans le monde de la sécurité en entreprise et ou devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel
- Vous avez 18 ans (ou dans l'année)
- Casier judiciaire vierge
- Visite médicale devant le médecin sapeur-pompier
- Vous êtes titulaire au minimum d'un CAP

La mention complémentaire permet :

- D'obtenir une formation diplômante (diplôme délivré par l'éducation nationale)
- d'acquérir le diplôme SSIAP 1

la formation comprend :

- 18 semaines de formation au lycée
- 18 semaines d'immersion dont :
 - 9 semaines en ERP
 - 9 semaines en Centre d'incendie et de Secours

Un partenariat entre l'Education nationale et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers (FNSPF) a abouti à la création d'une mention complémentaire « Sécurité civile et d'entreprise », premier diplôme en France à formaliser les compétences des sapeurs-pompiers. Pour l'ensemble des pompiers, le savoir-faire est désormais certifié.



Quels débouchés ?

Le titulaire de cette mention complémentaire peut exercer ses fonctions dans une collectivité territoriale, une administration, une entreprise publique ou privée. Il contribue à la sécurité des personnes et des biens, à la prévention et à la lutte contre les sinistres et les risques professionnels : incendie, bris de machine, accidents du travail, pollution, inondations etc.

En cas de sinistre, il intervient en prenant les mesures qui s'imposent et fait appel aux services de secours compétents. Capable de gérer et de maîtriser des comportements et des situations impliquant des victimes ou des témoins, il doit apporter une aide efficace et appropriée aux personnes en difficulté.

Pour plus d'informations contactez nous :



Lycée professionnel Saint Pierre
Rue du Haut Mesnil 80100 Abbeville
Tél : 03 22 20 62 00
enseignant référent : 06 62 66 12 23
mail : ufcsaintpierreabbville@gmail.com

Les enseignements

- Enseignement professionnel
- Communication (Français, Anglais)
- Topographie, cartographie, lecture de plan
- Education physique et sportive
- Maths
- Informatique

Débouchés

- Concours Sapeur pompier professionnel
- Agent de sécurité incendie et de secours SSIAP
- Sapeur pompier volontaire SDIS
- Sapeur pompier d'entreprise
- Concours Sapeur pompier militaire (Brigade des Sapeurs
Pompiers de Paris, Brigade des Marins Pompiers de Marseille)
- Poursuite d'études

Les Examens

Epreuve E1 :

- prévention et lutte contre les sinistres et risques majeurs (CCF)

Epreuve E2 :

-secours et assistance aux personnes (CCF)

Epreuve E3:

risques professionnels et protection de l'environnement

Les titulaires de la mention complémentaire sont également titulaires de: PSE1, PSE2, de modules internes à la formation des sapeurs pompiers (FIA, PSR, SSIAP1 ...)



Modalités pratiques :



L'établissement se situe à 10 minutes à pied de la gare (possibilité de prendre le bus). Abbeville se situe à 30 minutes d'Amiens en voiture.

Notre établissement propose également un internat.

Le lycée professionnel est un établissement à taille humaine, avec 4 classes (bac pro Agora et 3eme prépa-métier) soit environ 70 élèves.

Un Unité de formation continue spécialisé dans les métiers de la sécurité est également accueilli dans les locaux du lycée professionnel.